

# Croatie



Position des femmes dans la prise de décision : **1.14/5**

Position socio-économique des femmes : **1.92/5**

Violences faites aux femmes : **1.75/5**

## Points phares

**25%**

de femmes au  
parlement

**16%**

de femmes dans  
les conseils  
d'administration  
des entreprises

**35,5%**

de femmes  
employées à temps  
plein

**32%**

des femmes de  
plus de 65 ans  
exposées au risque  
de pauvreté

**15%**

des enfants de  
moins de 3 ans  
et 58% de ceux  
entre 3 et 6 ans en  
structure d'accueil

**27**

semaines de congé  
de maternité  
rémunéré à 100%

## TENDANCES :



En Croatie, on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'augmenter la représentation des femmes dans la prise de décision politique. Des travaux de recherche menés en 2012 ont révélé que plus de 60% des femmes trouvent la sous-représentation des femmes problématique, et que 85,4% sont favorables à des mesures légales pour augmenter la représentation des femmes au parlement. Actuellement, on dénombre 24% de femmes députées. Elles étaient 34,96% de candidates sur les listes pour les élections de décembre 2011.

Le congé de paternité a été rallongé et on envisage de le rendre obligatoire pour les jeunes pères.



Les mesures d'austérité menacent les avancées réalisées par les femmes sur le marché du travail, notamment la fermeture de jardins d'enfants. Si le congé parental a été allongé, les allocations familiales ont été revues à la baisse. Le travail des femmes est de plus en plus précaire, 92% d'entre elles travaillant à temps partiel ou dans le cadre de contrats à court terme (le plus souvent mensuels). Les contrats ne sont pas renouvelés en cas de grossesse. Le taux de pauvreté a augmenté entre 2010 et 2012 pour atteindre 21,4% de toutes les femmes, et 32% des femmes de plus de 65 ans.

Concernant les violences faites aux femmes, des rapports des syndicats indiquent une augmentation du nombre de cas de harcèlement sexuel.

Une proposition de loi visant la décriminalisation de la prostitution et du proxénétisme a été introduite en 2012.

## COMPRENDRE LA CROATIE

L'article 15<sup>1</sup> de la loi sur l'égalité femmes-hommes demande aux partis politiques de respecter un quota de 40% pour les membres du sexe le moins représenté sur leurs listes. Toutefois, 2/3 des 313 listes de partis n'ont pas respecté cette exigence lors des dernières élections en 2011.

Seules 40,6% des femmes (et 53,3% des hommes) sont actives sur le marché du travail croate. En outre, le travail des femmes est précaire en Croatie. En 2011, 8,5% seulement des nouvelles salariées ont reçu un contrat à durée indéterminée, contre 19,5% des hommes. L'écart de rémunération officiel n'est que de 10,2%. Cependant, la plus importante agence pour l'emploi privée, 'Moj posao' estime que celui-ci est plus proche de 20% du fait de l'ampleur de l'évasion fiscale et des revenus non déclarés.

La prise en charge des personnes dépendantes se fait toujours selon un partage traditionnel des tâches entre femmes et hommes en Croatie et reste considérée comme une question d'ordre privé. En 2012, par exemple, 0,47% des nouveaux pères seulement ont profité des nouvelles mesures de congé parental. Dans l'ensemble, les pères ne sont que 4,67% à prendre un congé parental. Les structures d'accueil pour les enfants font cruellement défaut : seuls 58% des 3-6 ans sont dans des structures publiques. Quant à la prise en charge des seniors, elle reste rudimentaire : le premier centre de soins palliatifs n'a ouvert ses portes qu'en 2012.

Comme dans d'autres pays, la violence envers les femmes est un phénomène omniprésent : en 2011 sur 20.247 cas de violence conjugale rapportés, les femmes étaient les victimes dans 82% des cas. Jusqu'à présent, les associations de femmes ne sont pas parvenues à obtenir des fonds pour les refuges pour femmes victimes de violence. Le soutien aux victimes de viol durant les conflits engendrés par le démantèlement de l'ex-Yougoslavie est cruellement insuffisant. Les droits reproductifs et sexuels des femmes sont restreints par la forte influence de l'église catholique, qui en pratique limite l'accès à l'avortement.